

LE PROJET QUE NOUS SOUMETTONS A LABELLISATION

Du fait de la richesse de notre information, nous avons décidé de commémorer chaque année du Centenaire, de 2014 à 2019, les événements des années correspondantes de la guerre pour ce en quoi elles ont impliqué certains de nos poilus ou pour l'incidence qu'elles ont eue sur notre ville ou sur notre département.

Pour ce faire nous tiendrons chaque année

- une **conférence d'ouverture** sur l'année concernée,
- une **cérémonie du souvenir** où seront rappelés les poilus concernés
- une **exposition libre** qui détaillera ce qui aura été dit, sous la forme d'une frise chronologique et de vitrines dans une salle du Centre Culturel
- un **documentaire local qui sera réalisé par des élèves de 3ème** tournera en boucle lors de l'exposition,
- Sur autorisation à demander à la médiathèque et au Musée seront affichés régulièrement les **événements commémorés de la période en cours.**

Les classes de 3^{ème} parcourront les lieux de mémoire du village : domiciles des poilus rappelés, caré militaire, plaques gravées de la commune et du Collège.

Ils pratiqueront aussi, **par équipe, quelques recherches** avec notre concours.

Un ouvrage sera réalisé pour chaque année, de façon chronologique, celui de 1914 se trouvant déjà bien avancé (échantillon présenté).

Une procédure de recherche sera mise au point qui pourra être utile aux nouveaux chercheurs et nous espérons susciter des vocations à tous niveaux.

Nous bénéficierons d'autres aides grâce à un réseau de chercheurs se trouvant en soutien des bases nationales. Nous unirons nos efforts au profit des poilus de l'Ain avec un instituteur de Laiz qui a déjà fait ses preuves dans le domaine.

Nous entretenons des contacts avec des associations spécifiques régimentaires ou en charge du patrimoine local qui assureront des relais.

Nos outils principaux et les plus fiables sont, bien entendu, les bases officielles numérisées avec les administrateurs desquelles nous avons des échanges.

Nous y joignons tous les outils qu'ont mis à disposition les archives de l'Ain qui nous ont donné une dérogation (120 ans !) (registres matricules, jmo, sépultures, tables diverses)

Nous utilisons la richesse d'autres bases que nous aidons à prospérer (MemorialGenWeb, historiques régimentaires, travaux locaux, journaux, Léonore, CD ROM du CG.)

Nous avons, bien sûr, rassemblé une bibliographie importante.

Nos interlocuteurs officiels seront la Municipalité, le Conseil Général, le Directeur départemental des anciens combattants (ONAC), les associations patrimoniales PRA et PPA, la Communauté de Communes, la représentation locale de l'Education nationale, les Archives de l'Ain et l'entité créée pour la labellisation.